La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

Juin 2016

SPECIAL SESSION JUIN 2016

Il y a quelques semaines, les intempéries et les inondations ont durement touché le Loiret. Tous les habitants sinistrés ont pu compter sur la réactivité et l'efficacité des services de secours, de sécurité et de l'ensemble des agents départementaux et communaux.

Pour répondre à l'urgence de la situation, l'Assemblée départementale a voté lors de la session des 9 et 10 juin des dispositifs d'aide aux sinistrés et aux communes pour un total de 1,8 millions d'euros (auxquels s'ajoute un million d'euros sous forme d'avances remboursables à taux zéro). Nous soutenons sans réserve ce plan qui vous est détaillé dans cette nouvelle lettre des élu.e.s.

Lors de cette même session, une première modification budgétaire 2016 a été votée sans les voix de notre groupe. L'absence de toute politique de prévention spécialisée, alors que près d'un million d'euros ont été inscrits au budget en provisions pour le licenciement des équipes concernées, explique notre vote.

De même, notre groupe s'est majoritairement abstenu sur le Projet Pluriannuel d'Investissement, traduction du projet de mandat présenté par la majorité fin 2015.

La prochaine session aura lieu les 29 et 30 septembre.

Nous souhaitons à chacun et chacune d'entre vous un très bel été !

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 et 3 : Retour sur les intempéries

P.4 : Education, Jeunesse, Sport, Environnement / RSA : Nouvel accompagnement des bénéficiaires

P.5 : Plan EHPAD / Loi ASV

P.6 : Prévention spécialisée

P.7 : Aide en faveur des territoires / Au sujet du Pont de Jargeau

P.8 : Programme Pluriannuel d'Investissement

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Contact mail : groupe@ser45.fr

Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Retour sur les intempéries

Christophe CHAILLOU

« Au nom de tous les collègues de notre groupe, je souhaite saluer la mobilisation, la réactivité et l'efficacité des agents du département. Je salue aussi la disponibilité du Président pour aller sur le terrain exprimer la solidarité des élus départementaux aux habitants et aux collectivités confrontés à cette situation exceptionnelle.

Il faut insister sur deux messages qui nous semblent essentiels. Le premier : l'importance du service public, que l'on mesure particulièrement dans ces situations. Les impôts et l'ensemble des investissements réalisés par les collectivités et l'Etat prennent tout leur sens ; la mobilisation des agents départementaux, des agents du SDIS qui ont fait un travail fantastique, de l'ensemble des agents des collectivités territoriales, l'illustre. Tout cela est le service public, notre patrimoine commun, qui est en mesure de faire face. Dans ces moments-là, on voit que la France peut assumer ses obligations et ses responsabilités. Il est donc important de continuer à investir, à mobiliser des moyens et à expliquer aux concitoyens que l'impôt local crée un certain nombre de dispositifs indispensables.

Le deuxième message, c'est de souligner le rôle indispensable des collectivités territoriales. On voit bien dans la situation à laquelle nous avons été confrontés le rôle irremplaçable des services départementaux et municipaux qui se sont particulièrement mobilisés, y compris en s'entraidant. L'Etat, seul, n'aurait pu être en mesure de répondre à cette situation. C'est la meilleure réponse à ceux qui considèrent qu'il faut tout effacer et qu'un certain nombre de niveaux de collectivités territoriales ne servent à rien. C'est aussi la meilleure réponse à ceux qui disaient il n'y a pas si longtemps qu'il fallait supprimer les départements.

Nous voulions insister sur ces différents aspects et assurer l'assemblée départementale de tout le soutien que nous pouvons apporter, notamment dans les mesures proposés pour venir en aide aux populations à travers le plan d'urgence, mais également aux communes, dont un certain nombre sont dans une situation particulièrement compliquée qui perdurera dans les mois qui viennent. Dans le contexte d'un nécessaire apaisement, cette volonté de rassembler l'ensemble des élus autour de ces mesures nous paraît légitime et justifiée. »

Les conséquences des intempéries en quelques chiffres

- Près de **1 000** Loirétains ont dû être évacués de leur lieu de résidence
- Le Service Départemental de Secours a effectué près de **5 000** interventions
- Près d' **1/3** des routes départementales ont été impactées par les intempéries
- **3 000** des 4 000 exploitations agricoles du Loiret touchées à des degrés divers
- Le 9 juin, **234** communes du Loiret ont été déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat

Michel BREFFY

« Je remercie également tous les services du département et je voudrais adresser aussi un remerciement au cabinet qui nous envoyait régulièrement des mails, ce qui nous a permis d'informer les maires de nos cantons ; c'est une des premières fois que j'ai constaté cette réactivité.

Ensuite, je souhaite relayer le témoignage de certains des maires du canton qui m'ont décrit la solidarité des gens (notamment à Vennecy et Marigny-les-Usages) ; des habitants sont spontanément venus aider les sinistrés pour les aider face aux dégâts impressionnants causés par ces intempéries. Il sera aussi important d'avoir un retour d'expérience. »

Thierry SOLER

« Je m'associe aux remerciements et je soutiens les propositions d'interventions du département auprès des particuliers et des collectivités. Je pense également à ce que pourra faire l'ADIL (Agence Départemental pour l'Information sur le Logement) qui pourra être de bon conseil auprès des particuliers touchés.

Il est encore tôt pour faire une analyse à la fois du phénomène climatique et de la façon dont il a impacté le département. On l'a rappelé, beaucoup de nos administrés vivent encore une situation désastreuse à laquelle il faut répondre d'urgence. Michel Breffy parlait de retour d'expériences ; sur ce phénomène, il y a des causes naturelles évidemment mais il y a aussi des facteurs aggravants qui viennent des activités humaines ou des choix de société. Je pense qu'après analyse de ces facteurs, il faudra travailler à la résilience territoriale, avec des aménagements qui permettent de subir moins de dégâts ou de les surmonter plus vite. »

Quelles mesures dans le plan départemental d'urgence ?

En plus des 5 millions d'euros consacrés à la réparation des ponts et des routes départementales, une aide de 2,8 millions d'euros a été débloquée. Elle se répartit comme suit :

- 800 000 € en direction des personnes sinistrées : 500 000 € directement versées aux foyers touchés, via les CCAS et les mairies ; 300 000 € supplémentaires d'ici la fin de l'année selon l'évolution de la situation
- 2 000 000 € en direction des collectivités : 1 000 000 € pour la réparation des dégâts qui ne sont pas pris en charge pour les assurances ; 1 000 000 € supplémentaire sous forme d'avance remboursable à taux zéro pour le financement des réparations des biens assurables.

D'autres mesures immédiates ont également été prises : mise en place de cellules d'informations territorialisées dans les Maisons du Département pour répondre aux questions relatives au logement et aux assurances, mise à disposition des logements vacants dans les collèges pour les sinistrés, titres de transports mensuels offerts pour ceux ayant perdu leur voiture ...

Commission Education, Jeunesse, Sports, Environnement

A l'occasion du rapport annuel de performance durable 2015, Marie-Agnès Courroy a tenu à souligner l'engagement fort de l'ensemble de cette commission pour accompagner et soutenir le sport dans notre département. «Le poids du sport de haut niveau est lourd pour notre collectivité et ces belles réussites sont essentielles pour l'image et l'attractivité de notre territoire. Cependant nous savons tous à quel point le sport est un outil pour la cohésion sociale, l'éducation, la santé, l'épanouissement et la prévention en général. Je souhaiterais que nous puissions soutenir plus largement les manifestations en direction des jeunes. Cette valeur éducative, je la vois sur les terrains ; il faudrait que nous y soyons plus attentifs. Préserver, développer la prévention spécialisée, c'est incontournable mais, en amont, favoriser le sport, les projets en direction des jeunes est essentiel.»

Un bilan évolutif de l'Agenda 21 a aussi été présenté. Michel Breffy a évoqué le non-renouvellement du dispositif consacré à l'accessibilité à vélo des collèges. Le Président Hugues Saury a expliqué que cette sortie de l'Agenda 21 ne remettait pas en cause la politique départementale engagée dans ce domaine.

RSA : de nouvelles modalités d'accompagnement pour les bénéficiaires

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

« Il est proposé de prioriser les publics bénéficiaires du RSA. Au départ, j'avais quelques craintes sur les critères de cette priorisation. Le travail qui a été présenté en commission semble cohérent. En effet, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui ne vous permettent pas de mettre plus d'agents en face des bénéficiaires, le dispositif proposé permet malgré tout de répondre à la montée en charge du nombre de bénéficiaires, ce qui est important. Dans l'idéal, nous souhaiterions évidemment qu'il y ait plus d'agents en face des bénéficiaires mais nous savons aussi le coût d'un temps plein. Les bénéficiaires du RSA sont donc classés en deux catégories, ceux du niveau I seront sollicités régulièrement pour des rendez-vous, alors que pour le niveau II de cette priorisation, les usagers devront eux-mêmes contacter les agents. Certains risquent de se sentir un peu à l'écart et de ne pas forcément faire la démarche de prendre contact; une rencontre annuelle pour faire un bilan de leur situation parait nécessaire.

Il reste malgré tout des points à surveiller. Concernant les usagers qui ont des problèmes de santé, il faut nécessairement aboutir à la mise en place d'un système de partenariat efficace avec les professionnels de santé et/ou structures les prenant en charge afin de ne pas les laisser de côté (car il y a aussi souvent derrière des problèmes sociaux et, de fait, des problèmes professionnels). Concernant les nouveaux arrivants ne maitrisant pas la langue française, il faut être certain qu'ils soient en lien avec des associations pour leur permettre d'avancer sur ce volet-là. Et pour ce qui concerne le suivi des gens du voyage, le travail en cours avec l'association (ADAGV) qui les aide au quotidien est primordial pour mettre en place un partenariat réel. Aussi, je souhaite vivement que l'ensemble de ces partenariats aboutissent pour ne laisser personne sur le bord de la route. »

Thierry SOLER

« Je soutiens ces nouvelles dispositions car c'est une forme d'amélioration de notre travail en répartissant bien les tâches. En même temps, face au constat de montée en charge du nombre de bénéficiaires (et il y a encore à travailler sur le non-recours), on ne va pas nous-même monter en charge en face mais s'organiser autrement et mieux. Je comprends nos contraintes globales mais nous sommes ici au cœur de la fonction de la collectivité départementale et notre rôle est de répondre le plus fort. On doit s'interroger sur notre capacité à aller plus loin si on a plus de besoins de la population. »

Où en est le plan EHPAD ?

Christophe CHAILLOU

« Je veux attirer l'attention sur l'EHPAD de Jean-de-la-Ruelle que nous allons bientôt inaugurer. C'est un bel équipement avec un énorme travail fait par l'association qui le gère. En nombre de résidents, c'est un des plus importants du département. Mais ils ont des difficultés en terme de gestion et des réponses doivent être apportées. En effet, les financements ne prennent pas en compte l'extension de 30 lits ; il manque ainsi du personnel. J'aimerais que des réponses précises soient apportées pour rassurer l'association. » A la suite de cette intervention, une réunion rassemblant tous les partenaires s'est tenue quatre jours avant l'inauguration : le Conseil Départemental a confirmé le déblocage des crédits pour la création des postes demandés.

Thierry SOLER

« Ce plan EHPAD est vraiment une bonne chose. Les visites et les analyses des besoins des structures me paraissent essentielles ; la méthode est la bonne. Cela me fait encore penser qu'on pourrait avoir une démarche envers les structures d'hébergement pour les personnes handicapées, et donc un autre plan à mettre en œuvre quand on pourra. Cela peut s'avérer nécessaire dans certains établissements. Concernant l'EHPAD de Fay-aux-Loges, je soutiens une accélération du projet qui était quasiment prêt (rassembler les deux établissements en un seul, Fay et Jargeau). Je soutiendrai l'idée que le département soit le moteur d'une accélération avec les quelques contraintes qui restent à lever. Je tiens à remercier le maire de Fay d'avoir su évacuer de sa propre initiative en temps et en heure l'EHPAD lors des inondations, sans réponse de l'ARS (Agence Régionale de Santé). »

Aide à Domicile et Allocation Personnalisée d'Autonomie

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et loi ASV, quelles nouveautés ?

- Le tarif de facturation des heures d'Aide à Domicile auprès du Département passe de 19€38 à 20€ en semaine et 21€ le week-end. La plupart des SAAD se sont engagés à maintenir leurs propres tarifs de sorte que cette hausse de la prise en charge du Département profite intégralement aux usagers.
- La loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) prévoit une revalorisation des plafonds d'aide (de 100 à 400 € selon le degré de dépendance) et une modulation de la participation du bénéficiaire en fonction du plan d'aide et de ses ressources permettant de faire baisser le prix du ticket modérateur (reste à charge).

Thierry SOLER

« Les mesures proposées paraissent importantes et on peut se réjouir de ce que propose la loi ASV, même si les enjeux financiers ne sont pas réglés. Il faut rappeler aussi que même si nous allons dans le bon sens, un tarif de solvabilité de 20€ pour les SAAD faisant l'effort d'avoir des personnels qualifiés et de la formation pour leurs salariés reste faible. Cela nécessiterait de mettre des tarifs au-delà, même si je comprends qu'on n'en fasse pas plus. »

Prévention spécialisée

Pourquoi nous n'avons pas voté la décision budgétaire modificative pour 2016

Les six élus du groupe se sont opposés à la Décision Modificative en faveur des politiques de l'Autonomie et de l'Enfance Famille, et n'ont pas voté le projet de Décision Modificative pour 2016. En cause : l'absence de prévention spécialisée. Nous dénonçons depuis 2013 l'arrêt de cette politique. Dans cette Décision Modificative, le Département doit, dans le cadre du contentieux avec l'AIDAPHI, provisionner le coût des licenciements des équipes concernées (soit 1 million d'euros), dépense qui n'avait pas encore été réalisée en 2015. Aujourd'hui, aucun dispositif départemental n'a réellement remplacé les équipes de prévention spécialisée.

Christophe CHAILLOU

« Un point de désaccord majeur : la prévention spécialisée. A travers cette DM, vous proposez d'inscrire près d'un million d'euros pour payer les licenciements des équipes de prévention. Cela résulte de la somme inscrite l'an dernier et qui est reportée. Nous sommes en total désaccord sur cela ; nous considérons que cela relève en partie des compétences du département. Ces dispositifs étaient particulièrement appréciés sur le terrain et indispensables. Consacrer aujourd'hui un million d'euros pour licencier des gens qui rendaient un service important est une erreur. Nous n'étions pas hostiles à des évolutions (nous ne disions pas que tout fonctionnait) y compris en liaison avec d'autres collectivités territoriales (c'est en réflexion à l'échelle de l'AgglO). Venir inscrire un million d'euros pour licencier alors qu'il y a tant de besoins est une aberration. »

« La loi dans ce domaine est sujette à interprétation. Vous avez choisi une interprétation défavorable à l'intervention du département (alors que sur d'autres problématiques, vous choisissez une interprétation plutôt favorable) sans avoir mesuré a priori tous les impacts de cette décision. L'évaluation des dispositifs est certes difficile à mettre en œuvre. Mais l'objectif est, lui, clair : éviter que des jeunes soient à la dérive. Aujourd'hui, il n'y a plus rien hormis les structures communales qui s'organisent comme elles le peuvent avec leurs moyens, alors qu'il existe des situations de détresse. On voit que le vide crée un appel d'air pour un certain nombre de dérives, y compris radicales. Avoir des gens qui sont formés et qui assurent une présence sur le terrain est important. Des collectivités préoccupées seraient prêtes à discuter et à participer à un dispositif nouveau, sans reconstruire ce qui existait. Remettons tout ça en réflexion. Et très honnêtement, mettre sur le même pied la prévention spécialisée et les dispositifs MOD' J qui ne concernent pas le même public n'est pas sérieux. »

Michel BREFFY

« A Fleury-les-Aubrais, nous avions la prévention spécialisée et en regardant le travail qui était fait, des choses étaient intéressantes et souvent en liaison avec les collèges. La disparition a été mal ressentie à tel point qu'une entente avec Saint-Jean-de-Braye a été menée pour compenser mais n'est pas à la hauteur de ce que faisait le département. A l'heure actuelle, il n'y a qu'une personne et cela n'a rien à voir avec ce qui se faisait avant. Cela a été une décision hâtive sans mesurer ce qui a été fait. »

Aide en faveur des territoires : de nouvelles modalités

Thierry SOLER

« Un nouveau partenariat avec les intercommunalités et leurs communes membres est proposé. Je me réjouis de cette évolution sur plusieurs aspects. Sur le périmètre, je pense que c'est un choix pertinent de bâtir cette notion de contrat de territoire avec les EPCI. Nous avons une histoire basée sur la circonscription électorale mais je pense qu'il est beaucoup plus pertinent de dire que le département va s'adresser à une collectivité existante et qu'elle peut être la maille avec laquelle nous territorialisons nos interventions. En revanche, je ne comprends pas le volet 5 de ce partenariat, en faveur des habitants en matière de solidarité. C'est une compétence départementale et je pense que si on éprouve le besoin de chiffrer la solidarité à l'échelle de l'intercommunalité, alors on prépare tout simplement le transfert de compétence.

Si on compare ce partenariat avec celui qui existe en Ille-et-Vilaine, il manque des choses. Sur l'orientation politique, notre dispositif est sur la forme intéressant. On va définir des montants par EPCI, donner des indications sur les modalités d'application, … Mais il me semble que dans les contrats de territoires, comme il s'agit de fonds publics, nous devrions aller plus loin et fixer des orientations : ici, seul le terme de « projet structurant » revient. Sémantiquement, cela veut dire que l'on va structurer mais cela ne nous dit rien du contenu qualitatif de cette structure (pour un département résilient, à faible niveau carbone par rapport au changement climatique, accessible aux personnes à mobilités réduites, pour les personnes âgées, … ?). En Ille-et-Vilaine, l'un des axes retenus pour le contrat est le logement social. L'assemblée doit délibérer et préciser. On pourrait aussi faire plus appel à la participation citoyenne. Ce type des contrats de territoires pourraient être un moment d'implication des citoyens dans la définition de ce qui est structurant (pourquoi pas un budget participatif ?) et dans la définition des priorités. »

Au sujet du Pont de Jargeau

Thierry SOLER

« Les embouteillages dus à la fermeture de routes suite aux intempéries ne peuvent servir d'argument en faveur du Pont de Jargeau, comme l'a fait M. Saury. Selon moi, c'est un projet qui entre en contradiction avec nos actions en faveur du climat. Nous venons de subir un événement que le Président de la République a lié au changement climatique et qui est aussi lié à la gestion des sols, par les pratiques agricoles ou par les projets construits par l'homme.

M. Saury a également parlé des emplois que génèrent les projets. Je ne sais pas si ce projet de pont est exemplaire pour la localisation des emplois dans le Loiret. On sait que les sociétés qui vont répondre à ce projet emploient moins de monde par millions d'euros investis que d'autres investissements et il n'est pas sûr que ce soit des emplois localisés.

Je pense enfin que l'enquête publique menée a été effrayante en matière de concertation du public car elle a écarté complétement les points de vue de ceux qui s'opposent au pont en les dénigrant. Beaucoup de gens ont passé du temps à préparer des argumentaires qui n'ont pas été écoutés ; c'est typiquement le refus de dialogue citoyen qui génère des frustrations et des réactions qui peuvent paraitre choquantes. C''est un mauvais moment car on a l'impression que cela n'a pas servi à grand-chose. »

Programme Pluriannuel d'Investissement

Qu'est-ce que le PPI ?

Le Programme Pluriannuel d'Investissement fixe la stratégie d'investissement du département visant à répondre aux besoins des habitants du Loiret sur la période 2016 - 2021. Son montant s'élève à 758 millions d'euros, dont 432 millions en dépenses d'équipements et 241 millions en programme d'aides. Ce programme est la traduction chiffrée du Projet de Mandat que l'Assemblée a validé en décembre 2015. A l'exception de Michel Breffy, le groupe des élu.e.s socialistes, écologistes et républicains s'est abstenu sur le PPI, comme sur le Projet de Mandat.

Thierry SOLER

« Nous avons déjà débattu de l'essentiel de ce plan prévisionnel et il devra évoluer, ne serait -ce que pour prendre en considération l'impact et les conséquences des récentes inondations. Il y aura sans doute un gros travail à faire sur le linéaire du canal d'Orléans, les berges étant dans un état inquiétant.

Sur les engagements financiers, il comporte des choix et des orientations que nous ne partageons pas tous.

Certains projets sont oubliés. Il faudrait un plan pour les hébergements des personnes handicapées, qui ont sûrement des besoins similaires aux EHPAD. Je pense qu'en matière de rénovation énergétique et d'habitat, nous pourrions aller plus loin, les investissements dans ce secteur étant en plus pourvoyeurs d'emplois locaux.

Hier, nous avions une manifestation de jeunes étrangers isolés avec RESF. Je reprends vos propos tenus à la radio pour dire que loger ces enfants dans les hôtels (avec un accompagnement moins important que ce que l'on souhaiterait : peu d'adultes pour les encadrer) n'était pas satisfaisant. Certes, nous avons des interrogations sur le nombre de ces jeunes en augmentation (et donc des interrogations sur le financement), des interrogations sur l'âge réel de certains d'entre eux. Mais nous sommes sûrs de leur fragilité. Nous avons aussi des certitudes sur leur motivation à s'intégrer dans la société notamment à travers la scolarisation. Je pense que nous pourrions proposer une alternative à l'hébergement à l'hôtel pour ces jeunes.

Enfin, je ne reviendrais pas sur les projets positifs comme le plan EHPAD et sur ceux qui me paraissent moins indispensables. Je justifie ainsi mon abstention. »

Christophe CHAILLOU

« En cohérence avec le projet de mandat pour lequel nous nous étions abstenus, nous nous abstiendrons également sur le PPI. »